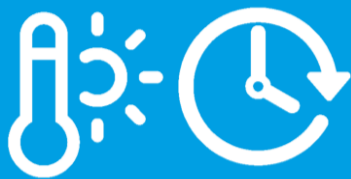


QU'EST-CE QUE LA CANICULE ?

On parle de CANICULE lorsque la température :

- est supérieure le jour à 33°C
- est supérieure la nuit à 20°C
- pendant au moins 3 jours



QUELS SONT LES RISQUES LIÉS À LA CANICULE ?

Travailler sous de fortes températures présente des risques pour la santé des salariés :

- Accidents de moyenne importance : rougeurs ou crampes
- Accidents graves : déshydratation
- Accidents mortels : coup de chaleur ou hyperthermie maligne qui est une urgence médicale

Les personnes fragiles et les travailleurs exposés à des sources de chaleur (fours, chalumeaux, étuves...) sont particulièrement en danger.

Les efforts physiques, la pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES ?

LIÉS À L'EXPOSITION AUX UV



SALARIÉS

- Privilégier autant que possible les zones ombragées pour le travail en extérieur
- Protéger la tête du soleil par le port d'un couvre-chef
- Protéger les yeux du soleil par le port de lunettes de soleil

EMPLOYEURS

- Informer les salariés des risques liés au soleil et à la chaleur et des mesures de 1ers secours
- Prévoir des aires de repos climatisées ou aménager des zones d'ombre
- Limiter si possible le temps d'exposition au soleil ou effectuer une rotation des tâches

LIÉS À LA DÉSHYDRATATION ET AU COUP DE CHALEUR



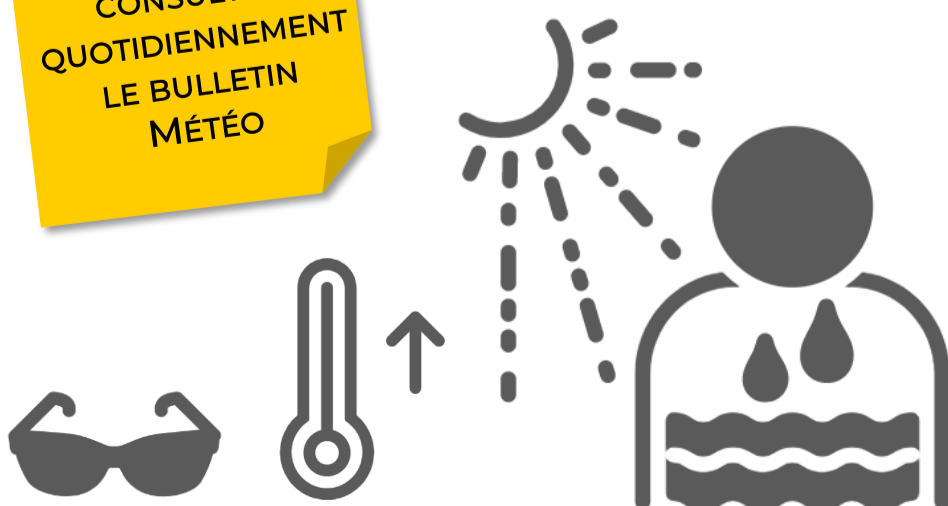
SALARIÉS

- Porter des vêtements amples, légers, de couleur claire, favorisant l'évaporation de la sueur
- Eviter ou réduire les efforts physiques trop importants
- Préférer les repas légers et fractionnés
- Boire régulièrement de l'eau, même si vous ne ressentez pas la soif (l'équivalent d'un verre toutes les 15-20 minutes sauf contre-indication médicale)
- Eviter toutes boissons alcoolisées ou riches en caféine

EMPLOYEURS

- Aménager les horaires, afin de bénéficier au mieux des heures les moins chaudes de la journée
- Organiser le travail avec une période d'acclimatation
- Eviter le travail isolé et privilégier le travail d'équipe permettant une surveillance mutuelle des salariés
- Prévoir des aides mécaniques à la manutention
- Augmenter la fréquence des pauses de récupération (toutes les heures par exemple)
- Installer des sources d'eau potable et fraîche à proximité des postes de travail
- Prévoir des mesures correctives dans les locaux (stores, brumisateurs, ventilateurs,...)
- Afficher les consignes de s'hydrater régulièrement

PENSEZ À
CONSULTER
QUOTIDIENNEMENT
LE BULLETIN
MÉTÉO



Est-il possible d'appliquer à la fois les recommandations sanitaires du plan canicule et celles liées à l'épidémie de Covid-19 ?
Il n'y a pas d'incompatibilité véritable entre les mesures barrières et les recommandations sanitaires du plan canicule. En effet, les mesures barrières doivent continuer d'être appliquées même en période de canicule.

PORT DU MASQUE

Pour une efficacité maximale :

- Masques portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. Si 2 personnes sont possiblement en contact : porter chacune un masque garantit une protection supérieure.
- Masques entretenus selon les indications données par le fabricant (nombre de lavages, température etc.).
- Masques ajustés couvrant la bouche et le nez.
- Mains ne devant pas toucher le masque quand il est porté.
- Sens de port du masque impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.
- Hygiène des mains impérative après avoir retiré le masque.



LES BESOINS EN MASQUES AUGMENTENT DU FAIT DE LA SUDATION DUE AUX FORTES CHALEURS (UN MASQUE HUMIDE DOIT ÊTRE CHANGÉ).

LE PORT DU MASQUE NE DISPENSE PAS DU RESPECT DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE ET DE L'HYGIÈNE DES MAINS.

Quelques informations essentielles sur les moyens de rafraîchissement (collectifs ou individuels) respectant les mesures barrière pour éviter toute transmission du virus :

AÉRATION DES PIÈCES

- Ventiler les pièces pour assurer à la fois une protection vis-à-vis de la chaleur et du virus.
- Respect et application stricte des réglementations qui rendent obligatoire le renouvellement de l'air dans tous les lieux de vie, quels qu'ils soient, par une ventilation naturelle ou mécanique et des bonnes pratiques qui en découlent.
- En période de fortes chaleurs : aérer les milieux confinés, dans le contexte Covid-19, pendant 15 minutes à une fréquence régulière, à réaliser dès lors que la température extérieure est inférieure à la température intérieure.
- En cas de pic de pollution associé : les recommandations actuelles en cas de canicule (en termes d'aération restent valides y compris en période Covid-19) : même si l'air est pollué, il faut aérer.



VENTILATION / BRUMISATION ET CLIMATISATION

En cas de regroupement de personnes dans une salle commune, on risque d'associer dans la même salle des personnes contaminées et des personnes saines. La crainte est alors de favoriser une contamination par l'aérosolisation de particules virales.

CLIMATISATION

- Peu de risques si les systèmes de climatisation sont équipés de filtres performants et correctement entretenus.
- Mais une climatisation induit un « flux d'air » plus ou moins intense. La distance de projection de gouttelettes émises par l'oropharynx peut être augmentée. Le port de masque dans un espace clos et collectif permet de limiter les émissions de gouttelettes infectieuses.



VENTILATEURS/BRUMISATEURS EN USAGE INTÉRIEUR

- Plusieurs personnes présentes dans un espace collectif de petit volume (clos ou incomplètement ouvert) : utilisation de ventilateur contre-indiquée (si absence de climatisation et malgré le port de masques) notamment en open-space.
- Une seule personne dans une pièce : utilisation de ventilateur préconisée (y compris en association avec une brumisation). Le ventilateur doit être stoppé avant qu'une autre personne n'entre dans la pièce.
- Dans les espaces ouverts : utilisation de systèmes collectifs de brumisation possible sous réserve de maintenir la distanciation physique recommandée. Ces systèmes doivent être bien dimensionnés et l'eau utilisée doit être sanitaires correcte (eau potable ou eau minérale soutirée immédiatement. Veiller à la non stagnation de l'eau dans le brumisateur (risque de légionellose). Attention : la mise en activité de systèmes brumisateurs collectifs en flux ascendant depuis le sol et en flux latéraux n'est pas recommandée.



ACCÈS À L'EAU (DOUCHES ET FONTAINES À EAU)

- Maintenir l'accès aux douches sous la condition d'y appliquer les protocoles d'hygiène recommandés dans le cadre du COVID-19.
- Maintenir l'accès aux fontaines à eau sous la condition du respect des mesures barrières (déclencher les boutons presseurs avec le coude ou effectuer une friction hydroalcoolique avant et après manipulation ; utiliser des récipients individuels...).



LIEUX FRAIS/RAFRAICHIS COLLECTIFS

- Leur repérage et leur mise à disposition doivent être maintenus en s'assurant que les mesures barrières y sont appliquées.



Vous avez des questions ?

- Informations sur le site internet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-Environnement/risques-climatiques/canicule>
- Carte vigilance météorologique sur le site de <http://www.meteofrance.com/accueil>
- Canicule Info Service (gratuit depuis un poste fixe) 0 800 06 66 66

Télécharger les affiches :



« FORTES CHALEURS ET CANICULE »



« CANICULE, FORTES CHALEURS : QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE »

Sources :

- INRS
- Haut Conseil de Santé Publique
- Avis relatif à la gestion de l'épidémie de Covid-19 en cas d'exposition de la population à des vagues de chaleur (06/05/2020)
- Avis relatif à l'utilisation des systèmes collectifs de brumisation dans le cadre de la période de déconfinement lié à la pandémie Covid-19 (20/05/2020)

Mis à jour le 12/06/2020



SIÈGE SOCIAL

CENTRE DE COMPIÈGNE
8, rue Nicéphore Niepce
60200 Compiègne
03.44.38.51.90

CENTRE DE CREIL
3 rue des Prunelliers
60100 Creil
03.44.66.59.59



Contactez-nous !
prevention@smtvo.org